

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le quatorze avril à 11 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 10 avril 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TISON Jean-Michel, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON – Jean SEURON – Nicole BETREMA – Gilbert LAINE – Christine LE PESSEC (procuration de Carole PLACIDE) - Dany D'AMICO – Eric DELVAUX – Chantal DESVIGNES - Yannick LECLERC – Claude REGNIEZ – Roland PONSOT.

Absent(es) excusé(es) :

Mmes et MM. Michel POULAIN – Carole PLACIDE (procuration à Christine LE PESSEC).

Absents :

MM. Fabien LUSSIEZ - Ludovic BLIMER

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 30 Mars 2012, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Madame D'AMICO fait part au Conseil de sa demande et de celle de M. POULAIN, de voir leurs noms inscrits en abstentions du vote du point 6 : Budget Primitif 2012.

Monsieur le Maire indique qu'il sera donné suite à cette demande.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 30 mars 2012.

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Mise en place d'une stèle

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner en premier lieu le point 3 : Tirage au sort pour constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013, de manière à permettre aux services d'accomplir les formalités postérieures au tirage au sort dans le respect des échéances prescrites par l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2011, porté à la connaissance de la commune le 21 mars 2012.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil accepte d'examiner en premier lieu le point 3 : Tirage au sort pour constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013.

1. TIRAGE AU SORT POUR CONSTITUTION DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES ET CITOYENS ASSESSEURS POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les éléments dont il a été destinataire par les services préfectoraux, enjoignant chaque commune à procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, les personnes constituant la liste préparatoire des jurés d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2013.

En application des prescriptions préfectorales, il est donc procédé, à trois reprises, au tirage au sort, sur la liste électorale, de trois électeurs, comme suit :

- 1- tirage au sort du numéro de page
- 2- tirage au sort du numéro de ligne

Résultat du tirage au sort :

1. *N° page : 25 – n° ligne : 3*
M. DEBAILLEUL Emmanuel Francis
Né le 26/08/1973 à DECHY
35 rue Henri Barbusse
59296 AVESNES LE SEC
2. *N° page : 103 – n° ligne : 4*
M. SEURON Jean Georges
Retraité
Né le 05/05/1945 à GIVET (08)
1 rue de Glatigny
59296 AVESNES LE SEC
3. *N° page : 20 – n° ligne : 4*
M. COLEAU Michel
Retraité
Né le 30/03/1925 à HASPRES
33 rue Gabriel Péri
59296 AVESNES LE SEC

*** Absence de Mme BETREMA à 11h15***

2. COMMERCES : ATTRIBUTION DES MARCHES

➤ **Marché de travaux**

- **Rappel de la procédure**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'aux fins de réalisation de l'opération « Création de 8 logements et de 4 commerces », une consultation des entreprises a été lancée le 16/08/2011.

La commission de procédure adaptée pour marchés publics s'est réunie comme suit :

- Le 16/09/2011 : Ouverture des plis

Le lot 3 « Couverture » n'a fait l'objet d'aucun dépôt d'offre et a donc été déclaré infructueux.

Une nouvelle procédure spécifique au lot 3 a donc été lancée le 20/09/2011.

- Le 11/02/2012 : Ouverture des plis du lot 3

- Le 14/04/2012 : Classement des offres et propositions d'attributions

*** Retour de Mme BETREMA à 11h25***

- **Propositions d'attributions**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des propositions d'attributions formulées par la commission de procédure adaptée pour marchés publics, basée sur l'analyse des offres effectuée par M. PARENT, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre du projet.

Les offres ont été analysées au regard des critères suivants :

- Evaluation de la valeur technique : sur 60 points
- Evaluation du prix : sur 40 points

Le résultat de l'analyse, validé par la commission de procédure adaptée pour marchés publics, est le suivant :

- Lot 1 : Gros œuvre

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Hecho Bat : offre de base	59	174 527,91 €	34	93	2
Société Hautmontoise de Rénovation : offre de base	60	148 087,60 €	40	100	1

Suite à nouvelle sollicitation pour prorogation du délai de validité des offres, la société Hecho Bat a retiré son offre.

- Lot 2 : Charpente bois

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Charpentier des Flandres : offre de base	58	321 232,00 €	40	98	2
Becokit : offre de base	60	327 491,50 €	39	99	1

- Lot 3 : Couverture

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
France Etanchéité Détection : offre de base	60	33 309,00 €	40	100	1
Arbuatti : offre de base	55	56 018,28 €	24	79	2

- Lot 4 : Menuiseries extérieures

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Menuiserie du Val de Sambre : offre de base	60	64 500,00 €	40	100	1
FMBA : offre de base	55	72 795,50 €	35	90	2
Taisne Pirson : offre de base	50	94 121,90 €	27	77	3

- Lot 5 : Doublages

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Taisne Pirson : offre de base	56	153 782,30 €	24	80	3
Sté Hautmontoise de Rénovation : offre de base	50	92 888,30 €	40	90	2
Laroche : offre de base	55	150 000,05 €	25	80	4
Laroche : variante n°1 (cloison alvéolaire)	55	156 085,35 €	24	79	5
Cailleux : offre de base	55	96 509,37 €	38	93	1

- Lot 6 : Menuiseries intérieures

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Taisne Pirson : offre de base	60	55 339,00 €	40	100	1
Laroche : offre de base	59	71 110,00 €	31	90	2

- Lot 7 : Carrelage – faïence

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Sambre carrelage : offre de base	60	48 772,60 €	40	100	1

- Lot 8 : Revêtements de sols souples

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Laroche : offre de base	57	19 632,00 €	20	77	2
Laroche : variante n°1 : pose sur plancher en dalles OSB	57	13 961,00 €	29	74	3
SAE : offre de base	60	9 953,24 €	40	100	1

- Lot 9 : Peinture – revêtements muraux

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Laroche : offre de base	49	65 170,85 €	10	59	3
SAE : offre de base	55	27 235,00 €	24	79	2
SPIB Bauduin : offre de base	60	16 200,00 €	40	100	1

- Lot 10 : Electricité – chauffage - VMC

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Au Confort Avesnois : offre de base	50	70 840,44 €	40	90	2
Au Confort Avesnois : variante n°1 (création de 4 tarifs jaunes)	55	79 360,84 €	36	91	1

- Lot 11 : Plomberie sanitaire

Entreprises et offres	Analyse des offres				
	Valeur technique (/60)	Prix total HT	Note prix (moins disant / offre * 40)	Note globale (/100)	Classement
Au Confort Avesnois : offre de base	50	25 669,14 €	40	90	1

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve le classement des offres proposé par la commission de procédure adaptée pour marchés publics*
- *décide d'attribuer le marché de travaux « Création de 8 logements et de 4 commerces » comme suit :*

- **Lot 1 : Gros œuvre**

○ **Attributaire :**

**Société Hautmontoise de Rénovation
43 avenue du Maréchal Foch
59330 HAUTMONT
SIRET : 493 534 150 00021**

○ **Offre retenue : offre de base**

○ **Montant de l'offre retenue : 148 087,60 € HT**

- **Lot 2 : Charpente bois**

○ **Attributaires :**

- **Mandataire :**

**SARL Becokit
La Riolais
35660 RANGON
SIRET : 498 537 992 00014**

- **Cotraitant :**

**SARL SOLMOPRO
7 rue des mûriers
35660 BRAIN SUR VILAINE**

○ **Offre retenue : offre de base**

○ **Montant de l'offre retenue : 327 491,50 € HT**

- **Lot 3 : Couverture**

○ **Attributaire :**

**France Etanchéité Détection
134 avenue Jean Jaurès
59600 MAUBEUGE
SIRET : 397 943 226 00019**

○ **Offre retenue : offre de base**

○ **Montant de l'offre retenue : 33 309,00 € HT**

- **Lot 4 : Menuiseries extérieures**

- *Attributaire :*

*Menuiserie du Val de Sambre
10 rue de la Paix
59720 LOUVROIL
SIRET : 412 369 043 00010*

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 64 500,00 € HT*

- **Lot 5 : Doublages**

- *Attributaire :*

*EURL CAILLEUX Stéphane
13b, rue Jules Verne
59227 SAULZOIR
SIRET : 489 338 129 00013*

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 96 509,37 € HT*

- **Lot 6 : Menuiseries intérieures**

- *Attributaire :*

*EURL TAISNE – MENUISERIE PIRSON
2 cour de la Gare
59144 GOMMEGNIES
SIRET : 452 872 690 00014*

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 55 339,00 € HT*

- **Lot 7 : Carrelage – faïence**

- *Attributaire :*

*SOCIETE SAMBRE CARRELAGE
74 rue Victor Hugo
59330 HAUTMONT
SIRET : 507 851 574 00016*

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 48 772,60 € HT*

- **Lot 8 : Revêtements de sols souples**

- *Attributaire :*

SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN
10 rue Polvent
59138 BACHANT
SIRET : 332 456 052 00049

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 9 953,24 € HT*

- **Lot 9 : Peinture – revêtements muraux**

- *Attributaire :*

SPIB Bauduin
180 rue Jean Jaurès Prolongée
BP 82
59580 ANICHE
SIRET : 300 650 025 00020

- *Offre retenue : offre de base*
- *Montant de l'offre retenue : 16 200,00 € HT*

- **Lot 10 : Electricité – chauffage - VMC**

- *Attributaire :*

SAS AU CONFORT AVESNOIS
7 rue d'Estienne d'Orves
59296 AVESNES-LE-SEC
SIRET : 738 801 133 00013

- *Offre retenue : variante n°1 : création de 4 tarifs jaunes*
- *Montant de l'offre retenue : 79 360,84 € HT*

- Lot 11 : Plomberie sanitaire

○ *Attributaire :*

SAS AU CONFORT AVESNOIS
7 rue d'Estienne d'Orves
59296 AVESNES-LE-SEC
SIRET : 738 801 133 00013

○ *Offre retenue : offre de base*

○ *Montant de l'offre retenue : 25 669,14 € HT*

- *Le Conseil autorise, par ailleurs, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la contractualisation avec les attributaires ci-dessus désignés, et à l'exécution du marché.*

➤ Marchés de prestations liées aux travaux de création de 8 logements et 4 commerces

- *Contrôle technique*

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les offres qui lui ont été proposées pour une prestation de contrôle technique – mission de base, qui s'établissent comme suit :

Entreprise	Prestation	Prix HT	Prix TTC
AEDIFIS	Mission de base	6 780,00 €	8 108,88 €
Dekra	Mission de base	7 910,00 €	9 460,36 €
Veritas	Mission de base	6 140,00 €	7 343,44 €

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le conseil municipal attribue au bureau Veritas la prestation de contrôle technique – mission de base relative à l'opération de création de 8 logements et 4 commerces, pour un montant de 6.140,00 euros HT soit 7343,44 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

- ***Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé***

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les offres qui lui ont été proposées pour une prestation de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé, qui s'établissent comme suit :

Entreprises	Prix	
	Prix HT	Prix TTC
Veritas	3 602,50 €	4 308,59 €
Lefevre	2 180,00 €	2 607,28 €
Elyfec	3 185,00 €	3 809,26 €
Vitse	2 667,00 €	3 189,73 €
Ouest coordination	1 740,00 €	2 081,04 €

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le conseil municipal attribue au bureau Ouest Coordination la prestation de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé relative à l'opération de création de 8 logements et 4 commerces, pour un montant de 1740,00 euros HT soit 2081,04 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

- ***Ordonnancement, pilotage et coordination***

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les offres qui lui ont été proposées pour une prestation d'Ordonnancement, pilotage et coordination, qui s'établissent comme suit :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Parent	11 800,00 €	14 112,80 €
Loof	15 120,00 €	18 083,52 €
Ouest coordination	11 900,00 €	14 232,40 €

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le conseil municipal attribue à M. Francky PARENT, architecte, la prestation d'Ordonnancement, pilotage et coordination relative à l'opération de création de 8 logements et 4 commerces, pour un montant de 11 800,00 euros HT soit 14 112,80 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

- **Etude de sol**

Monsieur le Maire précise au Conseil que l'étude de sol, avec classification du sol vis-à-vis des règles parasismiques, est demandée par les assureurs dans le cadre de la souscription d'une assurance dommages ouvrages, obligatoire pour la création de logements.

Il ajoute que 4 entreprises spécialisées en études de sol ont été sollicitées et fait part au Conseil des 2 propositions qui lui ont été formulées :

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
SOREG	11 134,00 €	13 316,26 €
FONDASOL	18 226,95 €	21 799,43 €

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le conseil municipal attribue à l'entreprise SOREG la réalisation d'une étude de sol avec classification du sol vis-à-vis des règles parasismiques relative à l'opération de création de 8 logements et 4 commerces, pour un montant de 11 134,00 euros HT soit 13 316,26 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

3. COMMERCES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ **Demandes de subventions basées sur l'assiette « Commerces » : FISAC et FEDER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération « Création de 8 logements et de 4 commerces » a pour objet la réhabilitation d'une grange pour la création de 8 logements locatifs et de 4 cellules commerciales également proposés à la location.

Il indique, par ailleurs, que seule la création des 4 cellules commerciales est éligible aux fonds FISAC et FEDER et propose le plan de financement spécifique à la création des commerces, établi d'après l'estimatif établi par M. Francky PARENT, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet :

Dépenses	Montants
Achat foncier	235 000,00 €
Travaux	464 254,80 €
Honoraires	19 680,00 €
Sous-total HT	718 934,80 €
TVA	94 851,22 €
TOTAL TTC	813 786,02 €

Recettes	Montants
Union européenne : FEDER	215 680,44 €
Etat : FISAC	215 680,44 €
Autofinancement	382 425,14 €
TOTAL TTC	813 786,02 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil sur le plan de financement et les demandes de subventions pouvant être déposées.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Approuve le plan de financement spécifique à la création des 4 cellules commerciales, qui s'élève à 718.934,80 euros hors taxes et 813.786,02 euros TTC**
- **Sollicite auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) une subvention de 215.680,44 euros, soit 30% du montant estimatif hors taxes de l'opération**
- **Sollicite auprès de l'Etat au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) une subvention de 215.680,44 euros, soit 30% du montant estimatif hors taxes de l'opération**

➤ **Demande de subvention basée sur l'ensemble de l'opération, fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CAPH attribue à chaque commune un fonds de concours que chaque commune peut utiliser sur la durée d'un mandat électoral.

La commune d'Avesnes-le-Sec peut bénéficier d'un fonds de concours de 200.000 euros de la part de la CAPH et ne l'a pas encore utilisé.

Par ailleurs, l'opération « Création de 8 logements et de 4 commerces » est éligible à ce fonds de concours.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la CAPH pour l'attribution du fonds de concours de 200.000 euros pour cette opération, dans la cadre du plan de financement suivant :

Dépenses	Montants €	Recettes	Montants €
Achat foncier	235 000,00	Union Européenne	215 680,44
Lot 1 : Gros œuvre	174 527,91	FISAC	215 680,44
Lot 2 : Charpente bois	327 491,50	CAPH : fonds de concours	200 000,00
Lot 3 : Couverture	33 309,00	FCTVA	166 217,68
Lot 4 : Menuiseries extérieures	64 500,00	Autofinancement	721 469,64
Lot 5 : Doublages - cloisons - plafonds	96 509,37		
Lot 6 : Menuiseries intérieures	55 339,00		
Lot 7 : Carrelage - faïences	48 772,60		
Lot 8 : Revêtements de sols souples	9 953,24		
Lot 9 : Peinture - revêtements muraux	16 925,00		
Lot 10 : Electricité - chauffage - VMC	79 360,84		
Lot 11 : Plomberie sanitaire	25 669,14		
Raccordement électrique	40 000,00		
Honoraires ordonnancement, pilotage, coordination	11 800,00		
Honoraires contrôle technique	6 140,00		
Honoraires contrôle sécurité et protection de la santé	1 740,00		
Maîtrise d'œuvre	81 581,29		
TOTAL HT	1 308 618,89		
TVA	210 429,30		
TOTAL TTC	1 519 048,19	TOTAL	1 519 048,19

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire*
- *Sollicite de la part de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut l'octroi du fonds de concours à hauteur de 200.000 euros pour le financement de l'opération « Création de 8 logements et de 4 commerces »*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent*

4. MISE EN PLACE D'UNE STELE

Monsieur le Maire sollicite Madame LE PESSEC pour la présentation des offres reçues pour la mise en place d'une stèle commémorative des conflits d'Afrique du Nord.

Madame LE PESSEC fait part au Conseil des deux offres reçues pour des produits similaires, à savoir la fourniture et la pose d'une stèle de 110 cm x 85 cm x 10 cm en granit noir d'Afrique :

- Proposition de la marbrerie Vincart : 1400,00 € TTC inscriptions incluses
- Proposition des pompes funèbres Dirson : 928,50 € TTC + 2,50 € TTC par lettre gravée

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue aux pompes funèbres Dirson la fourniture et la pose d'une stèle commémorative pour un montant de 928,50 € TTC + 2,50 € TTC par lettre gravée.

5. FÊTES

Monsieur le Maire invite Madame LE PESSEC à présenter le résultat des travaux de la commission des fêtes.

➤ **Fête des mères**

Madame LE PESSEC indique au Conseil que les mamans du village seront conviées le jour de la Fête des mères, à venir retirer leur cadeau dans les locaux de la cantine, où une collation leur sera offerte.

La remise des cadeaux aura lieu de 13h00 à 18h00.

La commission a choisi d'offrir à chaque maman du village un cadeau composé d'une portefeuille et d'une porte-monnaie.

Un courrier sera envoyé à chaque maman du village avec un coupon-réponse, qui permettra de commander la quantité de cadeaux strictement nécessaire.

➤ **1er mai**

Le 1^{er} seront remises 11 médailles du travail, dont 3 au personnel. Un panier garni sera remis à chaque personne bénéficiant d'une médaille, sous réserve de leur inscription par retour en mairie du coupon-réponse joint au courrier d'invitation qui leur sera envoyé.

Un défilé est également organisé. Les enfants de l'école y seront conviés.

➤ **Fête de l'école le 30 juin**

A l'occasion de la fête des écoles, la commission des fêtes propose de ne pas renouveler la location d'une structure gonflable, mais d'y substituer l'achat d'un jeu pour l'école.

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil sur ce point.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal est favorable au remplacement de la location d'une structure gonflable à l'occasion de la fête de l'école, par l'achat d'un jeu pour l'école. Cet achat sera imputé sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » et ne devra pas entraîner de dépassement du montant inscrit à cet article dans le budget primitif de l'année 2012.

➤ **14 juillet**

Madame LE PESSEC indique au Conseil du maintien des manifestations organisées traditionnellement à l'occasion du 14 juillet : retraite aux flambeaux le 13 au soir, feu d'artifice, bal. En revanche, il ne sera pas organisé de concours de pêche.

• ***Feu d'artifice du 14 juillet***

Madame LE PESSEC soumet au Conseil les offres reçues pour l'organisation du feu d'artifice :

- PYROBAK : 4000,00 euros TTC, incluant la sonorisation, le tir, le transport et le démontage
- EF ARTIFICES : 3990,00 euros TTC
- PYRO PARTY : 4000,00 euros TTC

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer à PYROBAK la réalisation du feu d'artifices du 14 juillet 2012, au regard de la précision de l'offre et de la prise en charge globale de l'évènement par le prestataire.

- ***Bal du 14 juillet***

Madame LE PESSEC fait part au Conseil des devis reçus pour l'animation du bal du 14 juillet :

- Orchestre Christopher KAASE :
 - o 2 artistes : 450 € net, hors charges sociales
 - o 3 artistes : 700 € net, hors charges sociales
 - o 4 artistes : 900 € net, hors charges sociales
- Orchestre Die Alten Kameraden : 1480 €, charges sociales incluses
- Lionel Marquise : 850 €, charges sociales incluses, hors repas, scène, sonorisation, éclairage

Monsieur le Maire sollicite la décision du Conseil.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue l'animation du bal du 14 juillet à l'Orchestre Christopher KAASE, formule 4 artistes, pour un montant de 900 € net, et s'acquittera en outre des charges sociales.

6. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DES RUES DE LA NATION ET D'HASPRES

Le marché de travaux des rues de la Nation et d'Haspres attribué à l'entreprise SORRIAUX intègre une clause d'actualisation des prix, qui est appliquée au regard de la durée d'exécution de ce marché.

Celle-ci comporte une erreur de rédaction, qui ne permet pas de régler à l'entreprise SORRIAUX le solde du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter l'avenant suivant, qui a fait l'objet d'une validation technique :

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA NATION

Suite à une erreur de rédaction dans le CCAP, aux modifications apportées dans le CCAP, lors de l'avenant N°1, il y a lieu de modifier dans le C.C.A.P :

ARTICLE 3. PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES

3-3.3. Choix des index de référence

L'actualisation de l'acompte du mois n est effectuée par l'application d'un coefficient d'actualisation Cn donné par les formules de variation et le(s) index de référence suivants :

Référence de la formule	Composition de la formule	Index de la formule
Formule1	$C_n = (I_{d-3}) / I_o$	Ensemble des prix sauf ceux repris en TP08, TP09, TP12 et FP
Formule2	$C_n = (I_{d-3}) / I_o$	Ensemble des prix des rubriques 3, 4, 5 6 et 7 hors TP09
Formule3	$C_n = (I_{d-3}) / I_o$	Prix 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9
Formule4	$C_n = (I_{d-3}) / I_o$	Ensemble des prix de la rubrique 10 « espaces verts »
Formule5	$C_n = (I_{d-3}) / I_o$	Ensemble des prix de la rubrique 8

L'actualisation est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient donné par la formule :

$$C_n = C_o \times ((I_d - 3) / I_o)$$

Où

d = mois de commencement d'exécution

Cn = Prix actualisé

Co = Prix initial HT figurant dans l'Acte d'Engagement

I = Index de référence retenu dans l'avenant N°1 du CCAP

Io = valeur de l'index du mois d'établissement des prix

Id -3 = valeur de l'index du mois de début d'exécution du marché moins 3 mois.

Référence de la formule	Prestations associées
Formule1	Ensemble des prix sauf ceux repris en TP08, TP09, TP12 et FP
Formule2	Ensemble des prix des rubriques 3, 4, 5 6 et 7 hors TP09
Formule3	Prix 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9
Formule4	Ensemble des prix de la rubrique 10 « espaces verts »
Formule5	Ensemble des prix de la rubrique 8

Dans ce même CCAP et dans ce même article, une erreur d'imbrication de tableau a été faite. Le tableau de référence de la formule, qui se rapporte au tableau précédent, est celui-ci-dessous et non celui du CCAP.

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil adopte l'avenant proposé.

7. REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un régime indemnitaire est mis en place pour les salariés de la commune. Celui-ci est d'abord décidé par délibération en application de laquelle Monsieur le Maire applique, annuellement et pour chaque agent, un coefficient multiplicateur du montant annuel de référence. Les montants de référence applicables à chaque grade sont définis par les textes.

Les régimes indemnitaires ont été mis en place dans la commune, soit lors des créations de postes, soit lors de l'apparition d'un nouveau régime indemnitaire pour un grade donné.

Entre temps, certains agents ont fait l'objet de reclassements : certaines dénominations de grade ont changé et le tableau de référence du régime indemnitaire n'a pas été mis à jour.

Monsieur le Maire propose donc de mettre à jour le tableau de référence du régime indemnitaire appliqué aux agents de la commune, comme suit :

GRADE	REGIME INDEMNITAIRE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS
Attaché Territorial	Prime de fonctions	1 750,00 €
	Prime de résultats	1 600,00 €
Adjoint administratif principal 2ème classe	Indemnité d'Administration et de Technicité	469,67 €
Adjoint administratif 2ème classe	Indemnité d'Administration et de Technicité	449,30 €
Agent de maîtrise principal	Indemnité d'Administration et de Technicité	490,05 €
Adjoint technique principal 2ème classe	Indemnité d'Administration et de Technicité	469,67 €
Adjoint technique 2ème classe	Indemnité d'Administration et de Technicité	449,30€
Agent spécialisé 1ère classe des Ecoles Maternelles	Indemnité d'Administration et de Technicité	464,29 €
Garde Champêtre Principal	Indemnité d'Administration et de Technicité	464,29 €
	Indemnité spéciale des gardes champêtres	maximum 16% du traitement mensuel brut
Animateur	Indemnité d'Administration et de Technicité	588,70 €

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le tableau de régimes indemnitaires proposé.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Claude REGNIEZ informe le Conseil de l'organisation d'une concentration de motards le 8 mai à 11h00 et sollicitera un arrêté visant à bloquer la circulation.
- Roland PONSOT s'interroge sur les raisons qui auraient conduit les anciennes municipalités à refuser certaines opportunités d'implantation d'entreprises. Il lui est répondu en retour que la municipalité précédente avait accepté le principe d'une implantation, à laquelle il n'a pas été donné suite.
- Jean SEURON s'insurge contre les règles draconiennes auxquelles sont soumises les constructions incluses dans le périmètre du château, et s'interroge sur le fondement et l'impact réel de certaines de ces règles. Il regrette également de constater des délais d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, qui sont de plus en plus longs et difficiles à expliquer aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire,
Jean-Michel TISON.